



Rabat, le 27.FEV. 2014..... الرباط في :

COMMUNIQUE

Le président du Conseil National de l'Ordre National des Médecins informe tous les médecins exerçant dans le secteur privé et dans le secteur public (dans les services de l'Etat, des Collectivités Locales et des établissements publics, soit en qualité d'enseignants chercheurs dans les centres hospitaliers universitaires), que les élections des membres du Conseil National et des Conseils Régionaux de l'Ordre auront lieu le **22 juin 2014**.

Les médecins peuvent consulter les listes électorales affichées du **03 au 13 mars 2014**, au niveau des sièges des Conseils de l'Ordre Régionaux, aux délégations et centres hospitaliers du Ministère de la Santé et au niveau des centres hospitaliers universitaires selon la répartition des inscriptions régionales, et sur le site Web du CNOM : www.cnom-medecins.ma

Et ce pour :

- S'assurer de leur inscription sur ces listes ;
- Corriger, si nécessaire, les informations les concernant portant sur le nom, prénom, secteur et adresse professionnelle.

Ces corrections peuvent être adressées :

- par lettre au Conseil de l'Ordre Régional dont ils dépendent ;
- ou par lettre déposée directement au Conseil de l'Ordre Régional dont ils dépendent;
- ou à travers le site www.cnom-medecins.ma en utilisant comme identifiant le numéro de la carte nationale d'identité (CNI) pour accéder à la fiche individuelle d'inscription pour introduire ces corrections.

Une fois ces listes actualisées, il sera procédé à :

- La convocation de chacun des médecins pour participer aux élections et pour ceux qui le souhaitent, faire acte de candidature soit au Président Conseil National ou au Président du Conseil Régional de l'Ordre,
- L'envoi des listes des candidats à tous les médecins, un (1) mois avant le jour fixé pour le déroulement des opérations électorales.

Professeur M.T. ALAOU
Président du Conseil National
de l'Ordre National des Médecins